

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALAIRAC

Conseil municipal du 26 septembre 2022

Le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à Alairac, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alairac se sont réunis à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de convocation : 20/09/2022

Présents : Marc ADIVEZE, Myriam DELL'AVANZATA, Armand CATHALA, Rose-Marie MOREL, Fabrice GIACOMIN, Michelle SOULAYRAC, Brigitte DAZZAN, Patrice CLASERT, Josiane LALANNE, Carole BLAIS, Pascal FERRIER, Leïla NAUDY.

Absents : Michel BRIEU (excusé), Jean-Joseph LAMOUREUX (excusé), Jérôme GAZANIOL (excusé).

Pouvoirs : Michel BRIEU à Armand CATHALA, Jean-Joseph LAMOUREUX à Marc ADIVEZE, Jérôme GAZANIOL à Pascal FERRIER.

Secrétaire de séance : Leïla NAUDY.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture de la séance a désigné Leïla NAUDY comme secrétaire de séance. Ce dernier a ensuite fait l'appel des conseillers présents et des pouvoirs. Monsieur le Maire a pu constater que le quorum était atteint et que le conseil municipal pouvait donc délibérer valablement.

IMPORTANT : Ajout d'un point à l'ordre du jour non mentionné sur la convocation :

- Création d'une commission municipale de travail « Plan Communal de Sauvegarde / Défense Extérieure Contre l'Incendie » (voir point 11, paragraphe 1).

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2022

Le Maire soumet à l'approbation des membres présents le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2022.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2022.

1. Point sur le projet de restructuration de l'usine à pains

❖ Avenants au marché de travaux (validés conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal n°2020/15)

IMPORTANT : les avenants suivants ont été signés conformément aux dispositions de la délibération n°2020/15 portant délégations du conseil municipal au Maire et prévoyant notamment que « *Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal [...] 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;* » : étant entendu que le nouveau montant global du marché de travaux induit par la signature de ces avenants n'excède pas le montant total des crédits inscrits au budget principal 2022 pour cette opération.

- N°01-lot 03 : Charpente – bardage – couverture
 - o Objet : reprise d'étanchéité de la toiture
 - o Montant : 3 045.00 € HT
 - o Variation du marché induite : 3.46 %
 - o Nouveau montant du marché : 91 151.89 € HT
- N°01-lot 04 : Menuiseries extérieures alu
 - o Objet : fournitures et pose de stores
 - o Montant : 4 510.00 € HT
 - o Variation du marché induite : 14.09 %
 - o Nouveau montant du marché : 36 510.00 € HT

- N°01-lot 07 : Carrelages – faïences
 - o Objet : travaux de moins-value
 - o Montant : -1 757.32 € HT
 - o Variation du marché induite : -4.71 %
 - o Nouveau montant du marché : 35 557.62 € HT
- N°02-lot 07 : Carrelages – faïences
 - o Objet : fourniture et pose de carrelage dans les futurs vestiaires
 - o Montant : 2 232.00 € HT
 - o Variation du marché induite : 1.27 %
 - o Nouveau montant du marché : 37 789.62 € HT
- N°01-lot 10 : Electricité
 - o Objet : pose et raccordement vidéoprojecteur
 - o Montant : 1 449.00 € HT
 - o Variation du marché induite : 2.04 %
 - o Nouveau montant du marché : 72 360.00 € HT
- N°02-lot 10 : Electricité
 - o Objet : mise en œuvre d'un éclairage scénique
 - o Montant : 5 973.56 € HT
 - o Variation du marché induite : 10.47 %
 - o Nouveau montant du marché : 78 333.56 € HT
- N°02-lot 11 : Chauffage – plomberie – sanitaire – ventilation
 - o Objet : remplacement d'une descente de pluvial cassée
 - o Montant : 312.00 € HT
 - o Variation du marché induite : 1.73 %
 - o Nouveau montant du marché : 92 014.00 € HT
- N°01-lot 12 : Equipement de cuisine
 - o Objet : modification technique (travaux de moins-value)
 - o Montant : -576.30 € HT
 - o Variation du marché induite : -2.90%
 - o Nouveau montant du marché : 19 323.70 € HT

❖ Avancement des travaux

- Les travaux de gros œuvre, de menuiseries extérieures, de charpente, de bardage et de couverture sont terminés ou sur le point de l'être.
- Les travaux de menuiserie intérieure, de plomberie/chauffage/sanitaire/ventilation et de plâtrerie/faux-plafonds sont quasiment terminés.
- La pose du carrelage est en cours.
- Des réunions de chantier se tiennent tous les lundis avec le maître d'œuvre, les entreprises et la municipalité afin de faire un point sur l'avancée des travaux.

❖ Saisie des Certificats d'Economie d'Energie

- La municipalité a finalisé son inscription sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energies
- Les opérations éligibles à ce type de financement ont été saisies et seront validées puis publiées sur la plateforme dès que les travaux correspondants auront été réceptionnés.
- Pour information, les lots concernés par ces opérations éligibles aux CEE sont les suivants :
 - o Lot 05 : plâtrerie (isolation toiture et murs)
 - o Lot 06 : menuiseries intérieures (isolation murs)
 - o Lot 10 : électricité (luminaires à LED)
 - o Lot 11 : chauffage – plomberie – sanitaire – ventilation (thermostats / caissons VMC)

2. Décision modificative au budget n°03 : solde de l'opération 177 « PLU »

Il est exposé :

- La publication dans les journaux d'annonces légales a impacté le budget de l'opération 177 « PLU » de façon plus importante que prévu initialement.
- Afin de pouvoir régler la dernière situation du bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser le virement de crédits détaillé ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65888 – Autres charges gestion courante	1 000.00 €			
023 – Virement section investissement		1 000.00 €		
S/total Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
021 – Virement section fonctionnement				1 000.00 €
202-177 – PLU		1 000.00 €		
S/total Investissement	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €

3. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Il est exposé :

- L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désigné un conseiller municipal ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.
- Ce correspondant incendie et secours dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du Maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfetures et les services départementaux d'incendie et de secours.
- Il doit être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux
- Compte tenu de la création de cette fonction en cours de mandat, les conseils municipaux des communes concernées doivent désigner leur correspondant dans un délai de 3 mois à compter de la publication du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, soit avant le 30 octobre 2022.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- De désigner Pascal FERRIER, conseiller municipal et ancien pompier volontaire, comme correspondant incendie et secours.
- De préciser que cette désignation sera portée à la connaissance du Préfet de l'Aude et du Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Aude.

4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Il est exposé :

- Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.
- Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des crédits de dépenses imprévues.
- Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.
- La commune souhaite adopter le référentiel M57 abrégé.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Monsieur le Maire à adopter la nomenclature M57 abrégée par anticipation au 1^{er} janvier 2023.

5. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de l'Aude

Il est exposé :

- Le Centre de Gestion de l'Aude dispose d'un service de médecine professionnelle et préventive auquel la commune adhère depuis de nombreuses années.
- Le service de médecine professionnelle et préventive se prononce sur la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé. Le médecin de prévention peut formuler un avis ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent au poste de travail au vu de ses particularités et au regard de l'état de santé de l'agent.
- Les missions du service de médecine professionnelle et préventive s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions statutaires relatives à la santé au travail, à destination de l'ensemble des agents, quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé).

Il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- De renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aude à compter du 01/01/2022 pour une durée d'un an reconductible tacitement dans la limite de 3 ans.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les documents afférents.

6. Adhésion à la prestation d'analyse ENR Thermique du SYADEN

Il est exposé :

- Le Syndicat Audois d'Énergies et Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie au profit des collectivités volontaires notamment sur les énergies renouvelables thermiques, conformément à la délibération n°2018-76 du 20 septembre 2018, du Comité Syndical.
- Parmi les différentes missions sur la maîtrise des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables, le SYADEN propose aux collectivités une mission d'analyse d'opportunité ENR Thermique (ENR-TH) pour aider à la décision de la collectivité, qui entre également dans le cadre du contrat de développement des ENR Thermiques territorial de l'Aude dont le Syndicat est chef de file.
- L'analyse d'opportunité « ENR TH » est une mission qui accompagne les collectivités dans toute la démarche d'un projet de chaufferie soit d'eau chaude solaire, de géothermie ou de production bois voir un mixe de ces systèmes quand cela est possible sur un ou plusieurs bâtiments. Cette mission comprend une réunion de démarrage avec la collectivité : compréhension du projet, visite du ou des bâtiments, récupération des informations (factures d'énergies, plans...) ainsi que la remise d'un rapport d'étude technique et financier, présenté lors d'une réunion de restitution à la collectivité.
- Si la municipalité souhaite réaliser son projet, le SYADEN l'accompagne alors durant toutes les étapes de celui-ci, des demandes de subventions jusqu'à sa réalisation et le suivi de l'exploitation.
- Cette prestation est gratuite et fait l'objet d'une convention d'adhésion reprenant les principales caractéristiques de la mission.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- D'adhérer à la mission d'analyse d'opportunité bois-énergie du SYADEN pour le projet suivant : rénovation thermique de l'hôtel de ville, du groupe scolaire et du complexe de tennis « Roger Adivèze ».
- D'autoriser le SYADEN à accéder au besoin aux données de la structure et de suivre les consommations.
- De désigner M. Armand CATHALA et M. Fabrice GIACOMIN en qualités de référents de la commune pour le suivi du projet « ENR-TH ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN ainsi que tous les documents afférents.

7. Participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du SYADEN « Optimisation et régulation de l'éclairage public »

Il est exposé :

- Le SYADEN est lauréat d'un programme spécifique du FACÉ (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale) lié à la transition énergétique et associée au Plan de Relance 2022 qui vise plus particulièrement l'optimisation et la régulation de l'éclairage public.
- L'accompagnement s'adresse aux communes relevant du régime rural d'électrification et cible les solutions d'éclairage intelligent permettant à la fois de maîtriser les consommations énergétiques, de réduire les nuisances lumineuses et d'améliorer l'exploitation du réseau d'éclairage public.
- Cet accompagnement constitue un soutien spécifique **complémentaire** des programmes annuels traditionnels de subventions en éclairage public mis en place par le SYADEN.
- Afin d'identifier leurs besoins en accompagnement, le SYADEN lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des communes rurales disposant d'un diagnostic éclairage public.
- La commune d'Alairac a officiellement postulé à cet AMI au début du mois d'août.

8. Projet de rénovation des placettes du centre-bourg : point sur les subventions

❖ Subventions obtenues :

- Etat (DSIL) : 31 777.00 €, soit 30.00% du montant total HT.
- Carcassonne Agglo (PIG) : 10 000.00 €, soit 9.44 % du montant total HT.

❖ Subventions en attente :

- Région Occitanie : 31 777.00 €, soit 30.00% du montant total HT.
- Une visioconférence est prévue avec Alban ZANCHIELLO, du cabinet de la Présidente du Conseil Régional, est prévue le 13 octobre prochain pour faire un point sur toutes les demandes de subventions en attente.

9. Fléchage des demandes de subvention 2023

- Deux projets majeurs, s'inscrivant le projet de transition écologique de la municipalité, feront l'objet de demandes de subvention pour l'exercice 2023 : la rénovation énergétique des bâtiments publics et la 6^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage public.
- La rénovation énergétique des bâtiments publics fera l'objet des demandes de financement suivantes :

Partenaire	Dispositif
Département de l'Aude	Aide aux communes
Région Occitanie	Rénovation énergétique des bâtiments publics (en cours de révision)
Etat	Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
Europe	LEADER (si projet éligible, critères en cours de révision)
Fournisseurs d'énergie	Certificats d'Économies d'Énergies (CEE)

- La 6^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage public fera l'objet des demandes de financement suivantes :

Partenaire	Dispositif
SYADEN	Subvention éclairage public

10. Travaux en cours

A-BÂTIMENTS PUBLICS

- ❖ Groupe scolaire « Roger Adivèze »
 - Tous les travaux demandés par le personnel enseignant ont été effectués durant l'été par les services techniques.
- ❖ Cabinet de kinésithérapie de l'avenue des anciennes mares (sous le cimetière)
 - Rafrâichissement des locaux en cours de réalisation par les services techniques municipaux : remplacement du faux-plafond, isolation des combles, pose de spots de plafond, reprise des murs.
 - L'objectif est de pouvoir proposer ce local à la location dès janvier 2023.

B-VOIRIE & RÉSEAUX DIVERS (VRD)

- ❖ Travaux sur voirie communale 2022
 - Pour mémoire, une subvention de 20 000 € a été attribuée par le Conseil Départemental de l'Aude pour le financement de ces travaux.
 - Les travaux programmés seront réalisés dans les prochains jours par l'entreprise JEAN LEFEBVRE TP et concerneront :
 - o La reprise de la voirie et des trottoirs du lotissement Les Marronniers en bi-couche.
 - o La réfection de la partie basse du Rond Saint-Germain en face de l'épicerie en enrobé.
- ❖ Aménagement des secteurs 3 & 4 (plantations)
 - Un point sur l'état des essences plantées en juin dernier par l'entreprise ROGER PAYSAGE sous la supervision de l'architecte-paysagiste Marie BERTRAND doit être fait dans le courant de l'automne avec ces derniers.
 - Le constat de reprise, devant se dérouler 1 an après la visite de réception, est prévu pour le 9 juin 2023 : c'est au cours de ce constat de reprise que les plantes mortes seront remplacées gratuitement par l'entreprise dans le cadre de la garantie.
- ❖ Rénovation de l'éclairage public (tranche 5)
 - Pour mémoire, une subvention de 14 959.36 € a été attribuée à la commune pour la réalisation de la 5^e tranche de l'éclairage public par le SYADEN lors du comité syndical du 07/06/2022.
 - Le matériel sera livré à l'entreprise ROBERT durant la semaine du 3 octobre 2022 ; les travaux devraient ensuite être effectués en suivant.
 - Les secteurs concernés par cette tranche sont : l'avenue de la Malepère (du croisement avec la côte des pins jusqu'au carrefour de Laboual), la côte des pins, le lotissement du Rec de la Font, la partie routière de la contre-allée du Goutal.
 - Les 3 lampadaires du lotissement du Rec de la Font seront les premiers de la commune à être équipés de détecteurs de présence destinés à activer l'éclairage lors du passage de piétons ou de véhicules.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- Conformément à l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 et dans le cadre des politiques de sobriété énergétique, que l'éclairage extérieur de certains bâtiments publics soit éteint de 23h00 à 5h30. Cette

mesure concernera les éclairages de l'église, du monument aux morts, de la mairie et du panneau lumineux.

11. Projets en cours

- ❖ Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) & Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
 - Le Plan Communal de Sauvegarde est un document de prévention qui permet de constituer au sein d'une commune une stratégie et une organisation à déployer lorsqu'une situation de crise se présente, telle qu'une inondation par exemple.
 - Il s'inscrit dans un cadre réglementaire précis ainsi que dans les fonctions plus générales du Maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police.
 - Les objectifs principaux d'un PCS sont de :
 - o Déterminer les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
 - o Fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
 - o Recenser les moyens disponibles
 - o Définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population
 - Le PCS de la commune a été réalisé en 2012 en lien avec le cabinet d'études Opale.
 - Les événements climatiques intenses de cet été (incendies, inondations) ont mis en évidence la nécessité d'actualiser les PCS afin de faciliter et d'accélérer la gestion de crises de grande ampleur : un mail a notamment été adressé à toutes les communes du département par la Préfecture de l'Aude à ce sujet.
 - Pour mémoire, la DECI constitue l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.
 - Elle est régie au niveau départemental par le Règlement Département de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), tel qu'approuvé par l'arrêté préfectoral n°2017-06-13-01 en date du 4 juillet 2017.
 - La police administrative spéciale de la D.E.C.I. est placée sous l'autorité du maire, qui doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre (article L. 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales).
 - La mise en place d'une DECI efficace et opérationnelle s'articule autour de plusieurs éléments indispensables :
 - o Une cartographie et un recensement précis des Points d'Eau Incendie (PEI) regroupant les « bornes incendies », les « bâches », etc.
 - o Un contrôle régulier de ces PEI par un agent ou une société dument habilité(e) à en certifier le bon fonctionnement (ou la réparation le cas échéant).
 - o Une définition des besoins pour les secteurs qui ne seraient pas encore desservis en défense incendie selon leur catégorie de risque courant.
 - Monsieur le Maire souhaite que ces travaux soient prioritairement menés par le 2^{ème} adjoint au Maire et le DGS et qu'une commission municipale soit spécifiquement créée afin d'encadrer ces réflexions.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser la création de la commission municipale « Plan Communal de Sauvegarde / Défense Extérieure Contre l'Incendie » constituée des élus suivants :

Commission « Plan Communal de Sauvegarde / Défense Extérieure Contre l'Incendie »	
Président Président délégué	Marc ADIVEZE Armand CATHALA
Membres	Michel BRIEU
	Pascal FERRIER
	Patrice CLASERT

- ❖ Police municipale pluri-communale
 - Pour mémoire, ce projet de service de police municipale pluri-communale a été initié à la demande de notre Maire, Marc ADIVEZE, en septembre 2020.
 - Le projet, piloté par Carcassonne Agglo, est quasiment finalisé : la phase de recrutement a débuté durant le mois d'août 2022.

- Les entretiens d'embauche ont commencé le 20 septembre courant : 3 candidats ont été convoqués parmi une dizaine de candidatures reçues.
- La décision finale sur le candidat retenu devrait intervenir très prochainement.
- Le service devrait être opérationnel à la fin du 2^e semestre 2022.

❖ Projet photovoltaïque sur le site de Patôt

- Pour mémoire, ce projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du complexe de tennis Roger Adivèze, la pose d'ombrières photovoltaïques sur les terrains de pétanque et la mise en place d'une double borne de recharge pour véhicules électriques.
- Après de nombreuses semaines d'étude de la structure du complexe de tennis Roger Adivèze destinée à déterminer si celle-ci devait être renforcée ou non, il a finalement été confirmé à la municipalité qu'un doublement des pannes était nécessaire.
- Ce type d'aménagement nécessite de très importants travaux sur la structure pouvant la rendre inopérante pendant plusieurs semaines, en plus d'être particulièrement coûteux (de l'ordre de 65 000 € HT).
- Il a donc été finalement décidé ne pas retenir cette partie du projet ; la société SeeYouSun étudie actuellement une solution alternative consistant à couvrir le court extérieur de tennis (en lieu et place du court couvert), les terrains de pétanque et le parking du tennis d'ombrières photovoltaïques

12. Point sur le personnel

- Deux agents ont été titularisés à l'issue de leur période de stage :
 - o David IGUAL (service technique) le 01/08/2022
 - o Marie-Sophie LADOUS (service scolaire) le 01/09/2022

13. Vie éducative et jeunesse

❖ Prix du civisme pour la jeunesse - Conseil Municipal des Enfants :

- La commission départementale des Prix du civisme de la jeunesse de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite de l'Aude (ANMONM 11) a attribué un prix aux enfants du conseil municipal des enfants au titre de leurs actions citoyennes.
- Le prix a été remis aux enfants par l'Association des Maires de l'Aude, représentée par notre Maire Marc ADIVEZE, lors d'une cérémonie à la salle Gaston Defferre au Conseil Départemental de l'Aude le samedi 24/09/2022.

❖ Point sur la rentrée scolaire :

- La rentrée scolaire a eu lieu le jeudi 1^{er} septembre et s'est très bien passée.
- Tous les travaux demandés par les enseignants ont été réalisés dans l'été par les services techniques municipaux.

14. Vie associative

❖ Fête des associations

- La fête des associations s'est déroulée le 10 septembre dernier sur le site de Patôt. De très nombreux Alairacois ont profité des activités proposées par les associations, les producteurs locaux, etc.
- Cette édition de la fête des associations, organisée par Rose-Marie MOREL, Carole BLAIS et Lucile JULVEZ, a été un véritable succès tant au niveau de la fréquentation que de l'ambiance très conviviale qui a égayé la journée.

15. Questions diverses

❖ Projet d'antenne radiotéléphonique

- En accord avec les propriétaires riverains, la société Circet étudie actuellement avec les opérateurs Orange et Free un nouvel emplacement pour le projet d'antenne radiotéléphonique, au nord de la parcelle C85, afin de la rendre moins visible des habitants et de l'éloigner des habitations. Ce projet de déplacement va faire l'objet de simulations d'implantation avec un drone.

❖ Conseiller numérique

- A partir du 27 septembre et chaque dernier jeudi du mois, un conseiller numérique de Carcassonne Agglo assurera une permanence en mairie de 10h à 12h.
- Ce conseiller numérique aura pour vocation à apporter gratuitement une assistance aux personnes qui le souhaitent dans l'utilisation des outils numériques du quotidien (smartphones, ordinateurs, tablettes, etc.) et les démarches en ligne.
- Ce dispositif, complémentaire des permanences Maison France Services qui se déroulent depuis avril 2022 tous les mardis matin et jeudis après-midi, offre un service public supplémentaire à disposition des Alairacois.

La séance est levée à 21h50.

Le présent procès-verbal a été
affiché le **03/10/2022** au
secrétariat de Mairie.